

2024 | 073

DK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 16 octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 9 octobre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Maryline KUCHARSKI donne procuration à Monsieur Emmanuel DONDELA
 - Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
 - Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
 - Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE était absent.

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Convention avec le bailleur ICF Habitat Nord Est pour l'installation de relais hertziens sur les toits des immeubles Lamouret et Cyclamens dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection urbaine

Monsieur Bernard COQUET, Adjoint au Maire, expose aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de Loison-sous-Lens, des relais hertziens sont nécessaires pour réceptionner les images et les transmettre au serveur situé dans le Centre de Supervision urbaine en Mairie.

Considérant que ces antennes relais doivent être situées sur des points hauts. Les toitures des immeubles, propriétés du bailleur social ICF Habitat Nord Est, Résidence Lamouret, rue Léon Blum et Résidence les Cyclamens, rue du Mimosa, sont identifiées pour permettre le relais entre les caméras et le serveur en Mairie.

Qu'à cet effet, une convention dont l'objet est de définir les modalités d'installation des relais hertziens et de règlement annuel des consommations d'électricité estimées à 37,47 € avec le bailleur social est proposée à la signature.

Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le bailleur social ICF Habitat Nord-Est ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2024



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 062-216205237-20241018-DEL2024_073-DE

S?LO